

**Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD) de l'Ain. Réunion du 3 mars 2015**

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis n°1</b></p> <p>Le CHSCTD de l'Ain demande que les avis votés en séance soient publiés dans leur intégralité, accompagnés de leur réponse sur le site de la DSDEN01, et non tronqués.</p>	<p>Les avis sont publiés dans leur intégralité dès lors qu'ils se situent nettement et en totalité, dans le cadre des compétences et missions du CHSCTD et dès lors que les formulations choisies – comme rappelé lors de la séance du 21/11/2014 – feront référence à des faits avérés ou prendront strictement appui sur des considérations objectives.</p>
<p><b>Avis n°2</b></p> <p>Le CHSCTD de l'Ain, lors de la visite du collège de Préveissin, le 6 février 2015, a à nouveau observé, dans un établissement du second degré, une connaissance quasi-nulle par les personnels, éducatifs mais aussi d'encadrement, des registres réglementaires, et en particulier du DUER (0% des personnels disent connaître son existence). Les mêmes constats avaient déjà été faits, au printemps 2014, au lycée Carriat de Bourg-en-Bresse et au collège de Châtillon s/ Chalaronne.</p> <p>Face à cette situation, et indépendamment de la diffusion prochaine d'une affiche générale sur la Santé et Sécurité au Travail, le CHSCTD demande à l'Administration, qui a, en tant qu'employeur, une obligation de sécurité de résultat, de prendre des dispositions ambitieuses, afin d'impulser une vraie dynamique de rédaction du DUER dans le secondaire, avec une démarche d'inventaire des risques professionnels, qui puisse, conformément à l'esprit du DUER, associer l'ensemble des personnels.</p>	<p>Les obligations des chefs d'établissement relatives aux questions de santé et sécurité leur sont régulièrement rappelées par l'autorité académique.</p> <p>Une réflexion est en cours au niveau académique pour accompagner les chefs d'établissement. La constitution d'une équipe d'intervenants comprenant les conseillers de prévention académiques et départementaux, et des PLP maintenance industrielle en « sous service », est à l'étude.</p> <p>Les services académiques réfléchissent également à la construction d'un outil d'information qui pourrait être présenté dans les conseils d'administration ou les CHS d'établissement.</p>
<p><b>Avis n°3</b></p> <p>Le CHSCTD constate que l'administration n'a pas respecté les obligations réglementaires prévues à l'article 57 du décret 872-453 modifié, qui prévoient que le CHSCT doit être consulté sur l'introduction des nouvelles technologies. Le CHSCTD demande donc que l'utilisation du logiciel M@gistère soit suspendue.</p>	<p>M@gistère est un dispositif de formation continue conçu pour les enseignants du premier et du second degrés, qui complète l'offre de formation existante.</p> <p>Ce dispositif fait partie des nouveaux services mis en œuvre sur le plan national pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.</p> <p>Un groupe de travail départemental sera constitué pour réfléchir sur l'impact de la mise en place des nouvelles technologies numériques et plus particulièrement des ENT dans les collèges. Le dispositif M@gistère pourra être intégré à cette réflexion.</p>